

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.32PR concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'874'000.-- pour les travaux de
réfection générale de la rue des Uttins.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 1^{er} juillet 2009 à l'Hôtel-de-Ville, elle était composée de Mesdames et Messieurs Madeleine Lechmann, Soufia Fekih, Marinette Nicollin, Chantal Guibert, Alain Willommet, Jean-Luc Raymondaz, Jean-David Chapuis remplaçant Maximilien Bernard, Nunzio Indulsi et Jacques Fivaz désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Messieurs Cédric Pillonnel, municipal des SI, Jean-Marc Sutterlet, Sandro Rosselet, Olivier Schmid et Vincent Nicolet. Nous les remercions pour les explications et les réponses fournies.

Ce préavis très explicite a été conçu par STE et SE à partir de l'automne 2008. Le service URBAT n'est pas intervenu concernant l'aspect visible de cette rue, car il s'en occupera d'ici une dizaine d'années. Par contre, il sera partenaire pour le choix des candélabres.

Le programme des travaux se fera en 4 phases, ce qui permettra aux habitants d'avoir le moins de désagréments possibles. En premier lieu une tranchée de profondeur voulue et large de 1,5 m sera exécutée au milieu de la chaussée pour permettre la pose des collecteurs EU et EC, puis sera comblée par la creuse de la tranchée parallèle nécessaire au Service de l'Energie pour les tuyaux d'alimentation en eau – gaz – électricité, tube en attente, et de cas en cas tube pour la fibre optique.

Le passage sous l'Avenue de Grandson se fera avec la méthode du pousse-tube. Celle-ci a déjà été utilisée en 1997 à quelques 600 m. de là, pour la pose d'un collecteur EU entre le Pré Neuf et les Prés-du-Lac.

Les travaux commenceront dès les crédits accordés et se termineront en juillet 2010. En principe, aucun arrêt du chantier n'est prévu pour découverte archéologique extraordinaire.

Une année après la fin des travaux et pour redonner un aspect uniforme en surface, un enrobé bitumeux sera coulé à froid sur une épaisseur de 1 cm. Cet enrobé type Microsil est garanti pour 8 à 10 ans.

Les dépenses pour ces travaux seront amorties par prélèvements au fond d'épuration et aux fonds de renouvellement eau-gaz-électricité qui au 31.12.2008 sont suffisamment dotés pour permettre ces écritures.

Conclusions :

Au vu de la vétusté de ces installations (60-70 ans) et au manque de séparatif dans ce secteur, la commission à l'unanimité, accepte d'octroyer ce crédit d'investissement à la Municipalité, soit les articles 1, 2, 3 et 4 tel que présentés.

La commission souhaite que le Service de Police puisse avoir la possibilité de tester différents systèmes de parcage et d'être attentif aux problèmes de circulation qui pourraient en ressortir, ceci pendant la période transitoire de la fin des travaux et la pose définitive du tapis bitumeux.

Pour la commission

Jacques Fivaz, rapporteur

